

BAC

Syndicat e.i.L. Unitaire

TRIMESTRIEL
Prix : 1 €uro

Janv. Fév. Mars
2007

BULLETIN DES AGRÉGÉS ET DES CERTIFIÉS

e. comme *Eff*icacité
i. comme *Indé*pendance
L. comme *Laï*cité

N°21

SPECIAL SERVICES PUBLICS

Bulletin des Agrégés et Certifiés de
l'Éducation Nationale

SNCA
Certifiés, Agrégés e.i.L.

Convergence

5, rue Clisson 75013 Paris
Tél. : 06 84 57 20 75
Fax : 01 53 94 07 53
@ : FR41@wanadoo.fr

Edito

Pourquoi Convergence ?

Le 10 mars dernier, se sont tenus, à Paris, les Etats Généraux du Service Public organisés par **Convergence**.

Convergence regroupe à l'échelle nationale les collectifs de Défense et de Développement des Services Publics et des organisations syndicales, associatives et politiques qui inscrivent leur action dans la défense et la promotion du Service Public.

Le SNCA e.i.L., très attaché à l'École de la République ne pouvait pas ignorer **Convergence**. C'est pourquoi, après avoir travaillé plusieurs mois avec elle et participé à la journée de mobilisation du 10 juin 2006, le SNCA e.i.L. a adhéré à **Convergence** au mois de juillet.

La République a voulu l'École obligatoire, gratuite, laïque pour y former ses futur-e-s citoyen-ne-s, c'est-à-dire des êtres souverains et libres, organisant démocratiquement la vie de la Cité.

Institution de la République, l'École est aussi, par conséquent, un service public destiné à offrir aux enfants vivant sur le territoire national, sans discrimination de sexe, d'origine ethnique, de pratique ou non d'une religion, le **creuset** qui en fera des citoyens et des républicains.

La logique marchande qui fonde la mondialisation en système économique et social est à l'opposé de la logique civique qui est celle de l'École de la République et qui doit être celle de tout Etat-Nation.

C'est pourquoi le combat de **Convergence** et celui du SNCA e.i.L. sont de même nature. En ajoutant **Convergence** à son sigle, le SNCA e.i.L. confirme l'objet de son existence : défendre l'École de la République, ses personnels et ses élèves parce qu'il y va de l'intérêt général.

Françoise Roche, secrétaire générale

SOMMAIRE

du n° 21 du seul BAC authentique

Edito :	P 1
Les services publics au cœur de la République :	P 2
Le plus grand marché du Monde ?	P 2
Une autre politique :	P 3
Adhésion :	P 4

BAC N° 21
Janv. Fév. Mars 2007
TRIMESTRIEL
Directrice de la Publication
Françoise ROCHE

N° CPPAP : 0907S 06175
N° ISSN : en instance

CONCEPTION &
REALISATION
au siège
5, rue Clisson 75013 PARIS

Organiser et faire fonctionner les Services Publics dans le respect du principe d'EGALITE. L'EGALITE se décline par leur accessibilité, leur proximité (maillage territorial et spécificité définie), la gratuité ou la juste redevance pour en user.

Les Services Publics au cœur de la République

Mise en application concrète de la devise républicaine « Liberté, Egalité, Fraternité », les services publics garantissent les droits fondamentaux des citoyens et usagers qui ne doivent pas être réduits à l'état de simples consommateurs. **Les services publics sont l'expression de l'intérêt général** qui ne peut, ni s'accommoder systématiquement des règles de l'économie de marché, c'est-à-dire capitaliste, ni s'y plier comme à une fatalité inexorable.

Sans le respect de l'intérêt général, il ne peut y avoir de cohésion sociale pas plus que de cohésion territoriale. La protection et la sécurité de notre environnement passent

également par la priorité donnée aux services publics. La concurrence, à ne pas confondre avec l'émulation, conduit inévitablement, un jour ou l'autre, à utiliser des méthodes et des outils, certes avantageux pour l'emporter individuellement, mais toujours néfastes au bien commun.

Notre société, pour échapper à l'injustice et à la corruption qui la rongent doit **exiger de l'Etat-Nation qu'il reprenne en main tout ce qui sert ce bien commun** : les services publics installés sur l'ensemble du territoire national et leur égal accès à tous.

Le plus grand marché du monde ? Les services publics ! Avec aussi des ratés ...

Les services publics sont un véritable Eldorado pour « les forces du marché », c'est-à-dire les intérêts privés portés par les grandes firmes transnationales. Elles écrèment les activités les plus juteuses des services publics et laissent les moins rentables au secteur public.

Les politiques libérales qui « accompagnent » la mondialisation offrent aux intérêts et aux profits capitalistes de fabuleux marchés à conquérir qui ont nom : distribution et assainissement de l'eau, fourniture d'énergie, services de communication ou de transport, Education, Santé ... Et, dans la foulée, les usagers captifs sont livrés à ces intérêts privés.

Cette spoliation du bien commun et cette aliénation des citoyens usagers sont d'autant plus aisées que **les réglementations internationales ou communautaires font de la loi du marché, la règle, et de l'intervention publique, l'exception.**

Mais la libéralisation ne connaît pas que des succès. La privatisation du rail et de la poste britanniques, de l'électricité en Californie, à New York, en Italie n'a pas été une réussite. Les scandales financiers ne manquent pas non plus : Enron, Worldcom, Parmalat, Vivendi ... Ce sont des politiques structurelles aux effets désastreux que le FMI impose au Mexique, en Argentine, en Afrique, en Asie, car elles sont inefficaces, destructrices de l'existant, gaspilleuses et surtout profondément inégalitaires : **tout ce gâchis causé par le marché concurrentiel, comme seul régulateur de l'économie, et le profit, comme seul objectif de la vie sociale.**

Organiser et faire fonctionner les Services Publics dans le respect des principes de CONTINUITÉ et d'ADAPTABILITE.

La CONTINUITÉ du service public doit être assurée en permanence sans attenter aux droits des travailleurs qui le permettent.

De même leur ADAPTABILITE est nécessaire, pas celle du MEDEF et de la déréglementation bien entendu, mais celle qui tient compte des évolutions des besoins de la population, des techniques et des territoires. En intégrant constamment de façon critique ces évolutions les services publics améliorent en permanence la qualité du service rendu au lieu de l'amoinrir et de le détourner.

Consultez votre site

www.snca-nat.com

pour suivre la vie et les actions de votre syndicat

Une autre politique pour les services publics

Les services publics relèvent de la responsabilité des pouvoirs publics, ceux de l'Etat et des collectivités territoriales. Vu l'état actuel de leur délabrement, **il faut les refonder, les protéger et les démocratiser.**

QUELS SERVICES PUBLICS ?

Education, formation initiale et continue, jeunesse et sport	Eau : gestion des ressources, distribution, recyclage
Recherche	Culture
Santé : prévention, hôpital et soins publics en milieu urbain et rural, aide à la personne de la petite enfance à la fin de la vie, pompes funèbres, industrie pharmaceutique	Information : service public de l'audio-visuel et garanties déontologiques
Orientation et recherche d'emploi	Postes et télécommunications
Sécurité sociale	Justice, sécurité, défense
Transports des personnes et des marchandises : route, fer, air, voie d'eau et maritime	Environnement : protection des ressources naturelles, lutte contre la pollution, mis en synergie des services publics concernés par les enjeux environnementaux
Logement	Instruments publics de crédit et gestion monétaire
Energie	

Les **REFONDER** par une fiscalité revenant au principe de base de la contribution adaptée aux capacités de chacun et par le contrôle démocratique et non bureaucratique de l'utilisation des fonds publics.

Les **PROTÉGER**

- par la reconnaissance par les Etats Nations et par l'Europe de la nécessité de monopoles publics dans des secteurs définis par le débat public et le législateur,
- par l'abandon de l'emploi précaire et le recours à l'emploi statutaire afin d'assurer la qualité et l'indépendance des services publics donc laïques.

Les **DÉMOCRATISER** par le respect de la souveraineté nationale, celle des citoyens, seule à même d'assurer au citoyen, à l'usager, au salarié, à l'élu les droits et les moyens d'exercer la démocratie effective.

Cette nouvelle politique des Services Publics doit s'inscrire autant dans le cadre de l'Etat-Nation que dans celui de l'Union Européenne.

Organiser et faire fonctionner les Services Publics dans le respect du principe de SOLIDARITE.

La solidarité, ou fraternité, intergénérationnelle et interprofessionnelle est assurée par la redistribution des richesses qui permet le financement des services publics issu de l'impôt redistributif et les cotisations, redevances, salaires socialisés dans le cadre du financement de la protection sanitaire et sociale. Cette redistribution se fait selon les besoins du citoyen et de l'usager.

Bulletin d'adhésion pour l'année 2006-2007
(A RENSEIGNER ET A RETOURNER AU SIEGE)

COORDONNEES PERSONNELLES

Madame Mademoiselle Monsieur
Nom Nom de jeune fille
Prénom
Date de naissance
Adresse personnelle
Code postal Ville
Téléphones Fax
Courriel

COORDONNEES PROFESSIONNELLES

Etablissement de rattachement
Collège Lycée LP Autre (préciser)
NOM
Adresse
Code postal Ville
Téléphones Fax Courriel
N° de code de l'établissement Académie

Carrière

Spécificité ou matière enseignée (être très précis)

Titulaire TZR Stagiaire IUFM Stagiaire en situation

CORPS	GRADE	ECHE LON	INDICE	Date de la dernière promotion
<input type="checkbox"/> Agrégé <input type="checkbox"/> Certifié <input type="checkbox"/> PLP <input type="checkbox"/> Autre (péciser)	<input type="checkbox"/> Classe normale <input type="checkbox"/> Hors classe			

Non-titulaire Préciser : Contractuel Autre (préciser) :

Date de la dernière inspection

Je, soussigné-e, opte pour la totalité de la cotisation (S+I+C) .

déduis la part « suivi de carrière » (S+I) .

Je règle par chèque joint à l'ordre du SNCA e.i.l. la somme de

Date

Signature

Tarifs des cotisations 2006-2007

La cotisation syndicale a plusieurs significations : elle est un choix de solidarité « S », elle donne accès à des informations personnalisées « I », et à l'occasion d'une mutation ou d'une promotion, elle est une demande de suivi de carrière « C ».

C'est pourquoi la cotisation des titulaires et stagiaires est modulable : soit la somme S + I, soit la somme S + I + C.

CONTRACTUELS : 45 € VACATAIRES : 27 €

TITULAIRES ET STAGIAIRES & PERSONNELS DE DIRECTION

ECHELON	AGREGES		CERTIFIES PLP	
	Parts S+I en €	Part C en €	Parts S+i en €	Part C en €
1 à 4	54	20	45	15
5 à 7	72	40	54	25
8 & 9	90	60	63	35
10 & 11	108	80	72	45
Hors classe 1/4	108	80	72	45
Hors classe 5/7	126	100	90	50
Retraités	70		60	
Disponibilité	27	10	27	10
Personnels de Direction	2 ^{ème} classe		1 ^{ère} classe	
	54		108	

ATTENTION !

Hors de France : la part C, ou « carrière », de la cotisation est assortie d'un coefficient 2.

Le secteur **Hors de France**, qui concerne l'Etranger et les Territoires, est confié à

Vincent GODEAU

victorsimiant@gmail.fr